



Litige avec un client de mauvaise foi et malfaçon

Par Visiteur

J'ai exécuté pour un client des travaux de rénovation dans un appartement précisément électricité, plomberie, menuiserie.

Concernant les menuiseries ce client depuis le début du chantier cherche à réduire par tous les moyens les frais de remplacement de celle-ci y compris en me proposant de réaliser les travaux avec un paiement en liquide, que j'ai refusé. Nous avons signé un PV de réception de travaux sans réserve il y a 3 mois, mais entre temps il m'a demandé de lui donner un service à titre gracieux qui consistait à lui poser une vitre en remplacement d'une existante et ceux après le PV j'ai néanmoins effectué le service, mais pas dans la totalité car je me suis accidenté avec la vitre et du être hospitalisé en CHU, ce qui a ébréché la vitre sur le bas. Sans même me laisser le temps de reconsolider mes blessures section de l'artère radiale, il a consulté une entreprise pour exécuter les travaux d'une nouvelle pose de vitre en faisant intervenir son assurance, hors il m'a demandé de lui rembourser en liquide la vitre, ce que j'ai fait avec un reçu. mais voilà qu'aujourd'hui je suis convoqué par son expert pour ce même sinistre mais malheureusement une autre entreprise est intervenue et il m'accuse de malfaçon.

De plus j'ai informé leur assurance que j'avais moi-même remboursé la vitre. malheureusement je ne suis pas assuré pour le remplacement de vitrage donc obligé de me défendre seul sans assistance juridique de ma RC pro. J'ai tout de même déposé plainte il y a 1 mois pour diffamation fautive et tentative d'escroquerie avant réception du courrier de l'expert car il m'a téléphoné pour un arrangement amiable que j'ai refusé. que dois-je faire?
merci d'avance.

Par Visiteur

Bonsoir monsieur,

Quel est l'objet de la malfaçon? Quelle est la partie de votre travail que le client conteste?

Est-ce ce que ce sont les travaux que vous aviez réalisés dans l'exécution de votre premier contrat qui sont visés ou bien s'agit-il de l'histoire de la vitre?

Bien cordialement.